



ffgolf[®]
Ligue Grand Est

GRAND PRIX DE TROYES LA CORDELIERE

12-14 JUILLET 2020

Email : golfcordeliere@wanadoo.fr - Tél : 03 25 40 18 76 -
www.golfdetroyeslacordeliere.fr

STROKE PLAY 54 TROUS CLASSEMENT BRUT

EPREUVE INSCRITE AU CALENDRIER NATIONAL DES
GRANDS PRIX ET AU RANKING MONDIAL AMATEUR

A COUNTING EVENT FOR:



WORLD
AMATEUR
GOLF
RANKINGS

ffgolf[®]

Fédération Française de Golf

GRAND PRIX DE TROYES LA CORDELIERE

12, 13 et 14 Juillet 2020

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles de statut d'amateur. Le joueur devra être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du droit de jeu fédéral de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

Le joueur devra être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018 ou 2019 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié qui devra être enregistré à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi l'inscription du joueur sera bloquée lors du contrôle des inscrits.

Pour les **joueurs étrangers** non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni **lors de l'inscription**.

Les **inscriptions ne sont recevables** que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagement**.

La date limite d'inscription est fixée au Mercredi 28 juin 2020 à 18h00.

Une première liste de joueurs sélectionnés pour participer au Grand Prix sera publiée par le club, le mercredi 1^{er} juillet 2020 sur le site du club et le site dédié au Grand Prix. Une liste définitive sera publiée le vendredi 10 juillet 2020.

II. FORME DE JEU

Simple Stroke Play / 54 trous / 18 trous par jour

Classement en brut sur l'addition des 3 tours.

156 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve, dont 36 dames minimum 15 WC maximum décernées. La répartition des WC est du ressort de la Ligue qui en affectera une partie au club organisateur.

Le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3).

Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur,

puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames, ceci à la date de clôture des inscriptions .

Note 1 : Si le nombre de places minimum pour les joueuses dames n'est pas atteint, les places restantes seront reportées pour les messieurs et inversement.

Note 2 : Les départs des 1er et 2ème tours se feront du tee n°1. Si le nombre des engagés le nécessite les départs seront organisés du 1 et 10.

III. MARQUES DE DEPART

DAMES Repère 4 (marques bleues)
MESSIEURS Repère 2 (marques blanches)

IV. DEPARTAGE

Play-off « Trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous 1 et 18. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et dernier trou. Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

Nota : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement

V. DROITS D'ENGAGEMENT

- pour les non membres du Club	100€
- pour les non membres du Club de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)	50 €
- pour les non membres de 18 ans et moins (nés en 2002 ou après)	40 €
- pour les membres du Club	50 €
- pour les membres du Club de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)	30 €
- pour les membres du Club de 18 ans et moins (nés en 2002 et après)	20 €

Les engagements sont à adresser avant le 28 juin 2020 à 18h00 par écrit au Golf de Troyes la Cordelière. Aucune inscription définitive par téléphone ou email ne sera pris en considération sans le règlement.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, index, n° de licence, n° de portable et incluent les droits d'engagements.**

Le règlement des droits d'engagements est à établir à l'ordre de :
« **Golf de Troyes** »

et à adresser à :

GOLF DE TROYES LA CORDELIERE
Château de la Cordelière
10210 CHAOURCE

Pour les joueurs et joueuses du Grand Prix l'entraînement est prévu le samedi 11 juillet sur réservation des départs auprès du Golf de Troyes la cordelière (03 25 40 18 76).

Tout joueur déclarant forfait après la date d'inscription du 28 juin 2020 reste redevable du droit d'engagement.

VI. ENREGISTREMENT DU GRAND PRIX

Tous les joueurs et joueuses inscrits au Grand Prix devront se faire enregistrer avant le 1^{er} tour de leur épreuve en se présentant ou en contactant l'accueil du Golf au plus tard la veille du 1^{er} tour

VII. TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les Blue jeans, les tees shirts sont interdits. Il est de même demandé une tenue correcte pour la remise des prix.

Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets. Le port des chaussures à clous est interdit, ce qui pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

VIII. FORFAITS, ABANDONS, DISQUALIFICATION

Le joueur peut annuler sa participation au Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription (28 juin 2020).

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Un **abandon au cours d'un tour conventionnel** ou entre 2 tours ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constatée.

IX. PRIX

Remise des prix le **MARDI 14 juillet**.

Les 3 premiers en brut dans chaque série recevront un prix (**Dames et Messieurs**)

Le vainqueur général en brut verra son nom gravé sur la coupe.

X. TIRAGES ET HEURES DE DEPART

Les horaires de départ des 2 premiers tours seront communiqués **la veille de chaque tour vers 20H30 au Golf de Troyes la Cordelière, sur le site internet du club et le site internet dédié au GP et sur le tableau officiel**. Tout joueur devra se présenter prêt à jouer à son heure de départ prévue. **En cas de retard, la règle 6-3 sera appliquée.**

Si le nombre des engagés le nécessitent les départs pourront être organisés du 1 et du 10

XI. INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée. Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

XII. COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou supérieur ou sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

XIII. TABLEAU DE L'EPREUVE

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**

Appareils de mesure de distance : les dispositifs électroniques de mesure de distance sont autorisés pendant la journée d'entraînement, mais INTERDITS pendant les trois tours de compétition.